Déclaration Liminaire Cgt
Comité Technique Local Drfip44
7 octobre 2021

Madame la Présidente,

A la pandémie en cours va succéder une crise financière qui va toucher essentiellement les plus défavorisés pendant que les plus riches en profitent pleinement.

La privatisation de nombreux services publics pour les donner aux actionnaires se paie aujourd'hui avec l'augmentation des prix de l'énergie.

C'est le modèle social de la France qui repose notamment sur la qualité de son service public qui jusqu'à là avait permis de faire face.

Las, Le projet de loi de finances pour 2022 entérine 1485 nouvelles suppressions d'emplois au ministère de l'économie, des finances et de la relance… 9700 emplois auront été détruits à la DGFIP durant cet interminable quinquennat !
Combien de suppression d'emplois vont donc venir s'ajouter en 2022 à la Drfip44 ? Combien de services déstructurés encore ? Combien de services nationaux seront créés pour tenter de pallier les inévitables défaillances qui ne manqueront de survenir dans les départements ?

Lors de ces pandémies, les agents de la Dgfip se sont pleinement mobilisés.
Pour autant, le point d'indice ne sera même pas revalorisé.
Un cycle de négociations sur un protocole d'accord relatif à la reconnaissance de l'engagement des agents est en cours à la Dgfip. L'État propose des enveloppes budgétaires ridicules pour cela. Sans accord avec les représentants du personnel, le ministre menace même de ne pas répartir ces budgets.
Une enveloppe devra être discutée en CTL pour répartir des sommes faméliques qui iront vers d'autres départements s'il n'y a pas d'accord local.

Ce ne sont plus des négociations mais un chantage.

Et pendant ce temps-là, les restructurations continuent sur un rythme effréné.

Le Centre de Gestion des Retraites de Châteaubriant a déjà ses agents depuis le 1er septembre, alors qu'il ne s'installe qu'au 1er janvier 2022.
Il intervient lui aussi dans le cadre de nombreuses suppressions d'emplois à la Dgfip. Car, ceux qui arrivent en Loire Atlantique ne sont pas des créations mais des transferts. Globalement des emplois dans les CGR disparaissent en France.

D'ailleurs, la réforme des retraites que tente d'imposer de nouveau le gouvernement, très rapidement avant la fin du mandat, pourrait sonner le glas du Service de Retraite de l'État et donc des CGR. La Dgfip anticipe déjà les vœux du gouvernement.

Le Ctl d'aujourd'hui présente plusieurs bilans et données chiffrées sur la situation dans le ministère, la Dgfip et la Drfip 44. Ces données sont souvent compliquées à interpréter et encore une fois on dispose de plusieurs thermomètres qui constatent les symptômes mais La Direction présente rarement les remèdes pour améliorer la situation.

En simplifiant, le bilan de ces données est la détérioration du service public et des conditions de travail des agents.

De nombreux agents sont déjà en difficulté. Or non seulement les services doivent faire leur auto-évaluation (comprendre auto-critique ?) mais en plus les usagers peuvent rajouter une couche via Voxusagers.
Avec ce nouvel outil de pression sur les agents, est ce qu'un seul médecin de prévention suffira pour la Drfip44 ?

De nombreux services sont encore en plein projet de réorganisation.
A Châteaubriant par exemple, après la disparition de la Trésorerie et l'arrivée du CGR, quel est l'avenir du Spf et du SIP ? Il est évoqué la disparition du SIP et d'un Pôle départemental Foncier à Châteaubriant.
Le déménagement de la trésorerie du Chu à l'Insee semble provoquer le déplacement inéluctable de la Paierie départementale.
Nous ne doutons pas que plein d'autres projets sont dans les tuyaux.
Encore une fois, les choses se font dans une absence totale de concertation avec les représentants du personnel et pire en ignorant les agents. Ils sont quand même les premiers concernés mais sont mis devant le fait accompli.
Tout cela crée des situations de malaise dans les services.

Enfin, comme chaque année, les ponts naturels reviennent à l'ordre du jour du CTL.
La Cgt espère, Madame la Directrice, que le Ctl ne va pas revivre l'épisode de l'année dernière lorsque vous avez voulu opposer les agents aux syndicats.
Je vous rappelle que le Ctl émet un avis et c'est vous qui prenez les décisions.